



Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France

## L'enseignement de l'allemand reste menacé.

La nécessité de la promotion de la langue du partenaire pour renforcer la coopération franco-allemande fait consensus.

En présentant à la date symbolique du 22 janvier la « stratégie langues vivantes » du Ministère de l'Education et la nouvelle carte des langues, Najat Vallaud Belkacem a voulu rassurer les germanistes et nos partenaires allemands. Selon la Ministre, « un effort exceptionnel a été consenti en faveur de l'allemand ».

L'étude des cartes des langues académiques et des moyens attribués aux collèges pour leur fonctionnement à la rentrée 2016 incite à moins d'optimisme :

- Seules 70% des sections bilangues existantes seront maintenues et les ouvertures de sections LV2 annoncées (700) ne compensent pas les fermetures : on comptait 3380 sections bilangues anglais-allemand à la rentrée 2015, elles ne seront plus que 2308 selon le ministère, 2118 selon l'ADEAF, soit un déficit de 1072 ou 1262 et une perte sèche de 300 à 500 sections si l'on tient compte des ouvertures en LV2. Comment dans ces conditions va-t-on réussir à augmenter de 6% le nombre de germanistes en collège comme s'y est engagée la Ministre en novembre 2015 ?

- Ces sections bilangues préservées sont réparties très inégalement sur le territoire. Comment expliquer que les élèves de collège de l'académie de Paris se voient proposer 100 sections bilangues, ceux de l'académie d'Aix-Marseille 190 alors qu'en Haute Normandie seulement 33 sections sur 125 sont maintenues et en Basse-Normandie 3 sur 60 ? Les pétitions et protestations des parents d'élèves pour demander le maintien des classes bilangues et des sections européennes se multiplient. Par ailleurs, en l'absence de cadrage horaire fixant la parité horaire entre les deux langues enseignées, la répartition horaire est elle aussi diverse et inégale.

- Ces bilangues maintenues n'auront désormais qu'une existence très éphémère : en effet, à partir de la classe de 5ème, l'allemand aura le plus souvent le statut de deuxième langue vivante et donc un horaire diminué. Cette parenthèse bilangue pourra de surcroit être remise en cause à chaque rentrée puisque l'existence de ces sections est liée à un projet en allemand en amont dans le primaire. L'accès à la 6<sup>ème</sup> bilangue sera considérablement restreint car souvent réservé aux seuls élèves ayant débuté l'apprentissage de l'allemand en primaire.

- Les données collectées par l'ADEAF montrent que la disparition de l'ancien dispositif bilingue et des sections européennes entraîne une baisse de près de 20% des heures d'allemand dispensées en collège et donc un affaiblissement du réseau des professeurs d'allemand. La diminution des horaires d'enseignement rendra également plus difficile la formation des sections européennes de lycée et des classes Abibac et menace par ricochet les nombreux dispositifs franco-allemands existant dans l'enseignement supérieur. D'autant que, en dépit de l'avancée de l'apprentissage de la deuxième langue en classe de 5<sup>ème</sup> (au prix de la diminution de l'horaire hebdomadaire d'enseignement), le niveau désormais visé en fin de collège a été revu à la baisse, ce qui ne manquera pas d'affecter la connaissance du voisin

- La présence des enseignants d'allemand sera réduite dans la plupart des cas à 7,5 h par établissement, trop peu pour mener les nombreux projets d'échange de classes ou d'échanges individuels de plus longue durée avec l'Allemagne. Or ces échanges constituent une part essentielle de l'ouverture internationale des collèges.

- Le Ministère fait valoir qu'à la rentrée 2016 3800 écoles primaires (sur 52 000) proposeront l'allemand. La moitié d'entre elles se situent dans les académies de Strasbourg, Nancy-Metz et Besançon. Seulement 3 écoles proposeront l'allemand dans l'académie de Caen, 28 dans celle de Limoges et 21 dans celle de Toulouse. Il est d'ailleurs peu probable que l'allemand puisse se maintenir en concurrence avec l'anglais.

L'expérience a montré que l'allemand a besoin du dispositif bilingue tel qu'il a été introduit à partir de 2004 pour trouver sa place entre l'anglais et l'espagnol.

La stratégie des langues présentée par la Ministre de l'Education conduirait à un retour à la situation de la fin des années quatre-vingt-dix, c'est à dire à une marginalisation de l'enseignement de l'allemand et à un renforcement de l'uniformisation des choix de langues. Tant pour des raisons économiques que pour des raisons politiques et culturelles, la France a besoin de former plus de germanistes. Elle ne peut donc se priver d'un élément essentiel de sa politique en faveur de l'allemand et qui a fait ses preuves, le dispositif bilingue.

**C'est pourquoi l'ADEAF appelle le conseil des ministres franco-allemand réuni le 7 avril 2016 à Metz à prendre une résolution en faveur du maintien d'un dispositif bilingue ouvert à tous les élèves qui le souhaitent, partout, à parité horaire pour les deux langues, sans exigence d'un parcours préalable spécifique en primaire.**

Pour le bureau exécutif,

Thérèse Clerc, présidente

[contact.adeaf@gmail.com](mailto:contact.adeaf@gmail.com)

<http://adeaf.net/>

<https://www.facebook.com/adeaf.fr>

[https://twitter.com/ADEAF\\_nationale](https://twitter.com/ADEAF_nationale)

<http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=rcADEAF>

portail adhérents <https://adeaf.lms.schulon.org>